

(1)

(N° 259)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 1^{er} MAI 1914.

Projet de loi relatif à des aliénations d'immeubles domaniaux (1).

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION (2), PAR M. BRIFAUT.

MESSIEURS,

Le projet soumis à vos délibérations vise un certain nombre de conventions conclues ou à conclure par l'État pour l'exécution de travaux publics en cours ou à entreprendre.

1° Un échange de terrains conclu, le 27 août 1913, avec la Ville et les Hospices civils de Gand, pour l'amélioration de la Lys et l'établissement de la nouvelle voirie communale;

2° L'acquisition et la cession de deux terrains à Laeken pour l'aménagement des abords de l'avenue Van Praet;

3° L'abandon gratuit de deux terrains de l'État à la commune de Wesembeek;

4° Un échange de deux terrains à Ostende pour l'achèvement des installations maritimes (acte du 16 janvier 1914);

5° La cession d'un terrain aux Hospices civils de Commines pour la construction d'un hôpital dans cette commune (acte du 20 février 1914);

6° La cession à M. Georges Van Iseghem d'un terrain situé à Raversyde, commune de Middelkerke (acte du 21 mars 1914);

7° La location, pour une période de trente ans, à la Société de sport l'Union Saint-Gilloise, d'un terrain de sport et de jeux pour amateurs et enfants des écoles, pris sur les dépendances du parc Dudden, à Forest;

(1) Projet de loi, n° 236.

(2) La Commission, présidée par M. SCHOLLAERT, était composée de MM. BERTRAND, BRIFAUT, DE WOUTERS D'OPLINTER, MOYERSOEN, OZERAY et VERSTEYLEN.

8° La convention consentie, les 30 mai et 30 juin 1913, par l'État à la ville de Nieupoort pour l'extension de ses installations maritimes ;

9° L'autorisation donnée à la commune de Pâturages de capter les sources de l'Ermitte et du Cérurier, avec galerie de drainage, à établir dans la forêt de Colfontaine ;

10° L'échange de terrains avec soulte à payer par l'État, consenti à la Société anonyme du charbonnage de Marcinelle-Nord, pour l'aménagement de la station de Charleroi-Sud-Quai ;

11° L'échange de terrains avec la Société des mines et fonderies de zinc de la Vieille-Montagne, rendu nécessaire par l'établissement de la quadruple voie de Liège-Guillemins à Chênée ;

12° L'échange de terrains, réalisé avec la Société anonyme du charbonnage d'Aiseau-Prezles, pour l'établissement d'une gare de formation entre les stations de Châtelineau et de Le Campinaire ;

13° La cession gratuite à la ville de Malines des rivelets et bras de rivière *intra-muros* qui vont être transformés en un réseau d'égouts ;

14° Un échange de terrains avec soulte à payer par l'État, intervenu entre lui et M. Constant De Coninck-Laperre et ses enfants, pour l'aménagement de la Société de Wevelghem ;

15° La cession à la famille Bervoets d'un terrain situé à Anderlecht ;

16° L'échange de terrains intervenu entre l'État et la Société anonyme des ciments de Mons, à Obourg, pour les travaux du canal du Centre ;

17° Le changement apporté au plan primitif des expropriations à réaliser dans l'agglomération d'Eeckeren pour l'établissement de la deuxième ligne de défense de la position fortifiée d'Anvers, les travaux de détournement des Schyns et la construction des voies de raccordement à la grande gare de formation des nouvelles installations maritimes.

Le projet de loi, soumis à la Commission, n'ayant donné lieu à aucune observation et ayant été admis à l'unanimité, son adoption est proposée à la Chambre.

Le Rapporteur,

V. BRIFAUT.

Le Président,

F. SCHOLLAERT.

